REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ETPOPULAIRE

WILAYA DE JIJEL

DIRECTION DE L'URBANISME DE L'ARCHITECTURE

ET DE LA CONSTRUCTION

NIF : 424024000018159

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux disposition de l'article N ° 65 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public , il est porté à la connaissance des soumissionnaires ayant participé à l'Avis D'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 44/2026 paru le 01/09/2026 dans Le quotidien "ER-RAYA" et le 31/08/2026 dans Le quotidien "Horizon "et la presse électronique le 31/08/2026 à "la partie news " et أخبار الجزائر"الآن"concernent projet :Réalisation d'un cantine scolaire 100 repas a l'école Laouersalah Commune de sidi maarouf, Lot :Tous corps d'état , que la procédure de l'évaluation et d'analyse des offres faite donné les résultats suivants :

N°	Projet	entreprise	Montant TTC (DA)	NIF	Not Tech	Délais	OBS
01	Réalisation d'un cantine scolaire 100 repas a l'école Laouersalah Commune de sidi maarouf Lot : tous corps d'état	SNC frèreslaouiramourad et imed , Entp Tous corps d'etat et Travaux publics et hydraulique	20.805.628,16	000118044237401	58/100	03 Mois	Moins disant

Les autres soumissionnaires intéresses sont invités de se rapprocher de mes services au plus tard 03 jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour prendre connaissance les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres. et ceux qui contestent le choix opéré par le maitre de l'ouvrage peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics compétente, dans un délai de 10 jours à compter de la première parution de présent avis dans les presses écrites ou le BOMOP ou les presses électroniques, cela conformément à l'article N° 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public .

Jijel, le :.....

Le directeur

ANEP 2625010621 DzWatch 11/11/2026